



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 76

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Christophe AVENA	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danièle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Bruno DAVID	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Stéphanie MODDE	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Céline TONOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Céline RABUT
Madame Nadjoud BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick AUDARD	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Samuel LONCHAMPT	

Membres absents :

Madame Hana WALIDI-ALAOU	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Benoît BORDAT pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Personnel – Création d'un poste et recrutement par contrat d'un·e Directeur·rice du Tourisme.

Un poste de Directeur·rice du Tourisme est à créer et à pourvoir.

La personne recrutée sera également Directeur·rice de l'Office de Tourisme de Dijon métropole et à ce titre, aura la responsabilité du fonctionnement de l'OTDM, tant d'un point de vue managérial qu'en ce qui concerne le pilotage budgétaire, ainsi que le déploiement du plan d'actions validé par le Comité de Direction et sous l'autorité de la Présidente de l'OTDM.

La personne recrutée partagera ainsi son temps entre la Direction du Tourisme et l'Office de Tourisme de Dijon métropole.

En ce qui concerne Dijon métropole, il s'agit donc de créer un poste relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (catégorie A), à temps non complet 50% (17h30 hebdomadaires), à compter du 1^{er} janvier 2022.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent contractuel peut être envisagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Placée sous l'autorité de la Directrice générale déléguée au Pôle attractivité et rayonnement, la personne recrutée aura à piloter et mettre en œuvre la stratégie de développement touristique définie en lien avec les élus de la collectivité.

Ses missions seront les suivantes :

- Développer les synergies avec les autres Directions au sein de la Métropole et de la Ville de Dijon pour appuyer les projets de développement touristique dans les domaines du fluvial, de la gastronomie, de la vigne et des vins, du tourisme d'affaires...
- Construire les partenariats nécessaires pour le déploiement du schéma de développement touristique métropolitain et les projets liés.
- Assurer la promotion des activités et projets touristiques pour renforcer l'attractivité et le rayonnement du territoire.
- Impulser une réflexion prospective pour alimenter le prochain schéma de développement touristique métropolitain.

- cadre d'emplois de référence : administrateurs territoriaux

- conditions de recrutement : diplôme de niveau 6 (anciennement II) ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent à son grade (RIFSEEP) et le cas échéant, un supplément familial de traitement.

Il est donc proposé de pourvoir ce poste par le biais d'un contrat de trois ans, renouvelable.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de créer** un poste relevant du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux à temps non complet 50% (17h30 hebdomadaires), à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à engager, à partir du 1^{er} janvier 2022, un·e Directeur·rice du Tourisme par un contrat de 3 ans, renouvelable;

- **de fixer** la rémunération conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions;
- **de dire** que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

SCRUTIN POUR : 84 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 8 PROCURATION(S)